La Lettre paysanne

Bulletin d'informations de la Confédération paysanne de la Vienne

N° 25 – Hiver 2008-2009

Bassines : scandale à la Chambre ! (voir p. 2)

Il n'y a plus de pilote dans l'avion !

Crise financière, crise économique, difficultés dans de nombreuses productions agricoles chez nous, en France et dans le Monde. Visiblement, il n'y a plus de pilote dans l'avion !
Les Etats ne contrôlent plus rien, n'arrivent qu'en pompier pour essayer de montrer qu'ils existent ; 340 milliards pour les banques, 26 milliards pour l'économie et seulement quelques millions pour les paysans qui crèvent de faim ! Quelle belle image de cette société libérale et pourvoyeuse d'exclusion. Dans un tel contexte, la Confédération paysanne doit agir :

▶ pour soutenir les paysans en difficultés et les accompagner dans leur besoin d'aide (voir page 4)

▶ pour apporter des solutions à chacun sur sa ferme, la Confédération paysanne, riche de ses réseaux en complémentarité avec de nombreuses associations, peut vous apporter une solution ou vous guider vers ceux qui peuvent vous répondre

▶ pour demander un engagement de politique agricole :

- à la fois par une meilleure répartition des aides ; ce que la France peut choisir malgré un mauvais accord européen sur la PAC signé le 20 novembre dernier,

- mais surtout par la mise en place d'outils de régulation des productions (volume - prix), seuls gages de prix stables et rémunérateurs. Ce yoyo des prix ne convient pas aux paysans !

Plus que jamais, il va falloir jouer collectif ! Dans ces moments difficiles, n'hésitez pas à adhérer et venir nous rejoindre. Ensemble nous pourrons créer une alternative à cette agriculture qui détruit les paysans.

Bruno Joly.

PMTVA : un système de redistribution des droits à primes à bout de souffle !

Depuis 2 ans, la réserve départementale de droits ne permet plus de servir les jeunes en phase d'installation alors qu'ils ont toujours été considéré comme prioritaires ! La Confédération paysanne demande la remise à plat complète du dispositif :

- on ne peut pas continuer de servir les JA à un niveau de 76,8 droits/actif comme le défend la Fdsea et les JA,

- on ne peut pas continuer d'exclure de la redistribution les jeunes et moins jeunes qui s'installent en dehors du système officiel des aides à l'installation,

- la redistribution doit bien tenir compte de l'ensemble des productions présentes sur l'exploitation et de la main d'œuvre, un système d'équivalences est indispensable pour cela !

- la redistribution doit aussi tenir compte des DPU moyens de l'exploitation.

Le nombre de droits libérés baisse chaque année (seulement 464 pour 2007), alors que le nombre de droits qui changent de mains par transferts totaux lors de la reprise d'une exploitation ne cesse de progresser (1571 en 2007). Ainsi, les droits PMTVA vont principalement à l'agrandissement.

Pour continuer de mener une réelle politique de l'installation, il faudrait agir sur ces droits qui changent de mains sans aucun contrôle. L'appel à la solidarité que propose la Fdsea et les JA où l'on demande aux éleveurs de prêter quelques droits temporaires pour la campagne prochaine ne règle pas le problème de fond ; une installation ne se bâtie pas sur d'hypothétiques droits temporaires !

Nicolas Fortin

La Chambre d'agriculture de la Vienne au fond du trou ? Et elle creuse encore !

Si l'idée de stocker l'eau l'hiver pour pouvoir en disposer l'été peut paraître séduisante au premier abord, la Confédération paysanne y a toujours été opposée, puisque ce sont des ouvrages gigantesques financés à 80 % par des subventions. C'est un gaspillage d'argent public au service de quelques personnes seulement, pendant que d'autres secteurs de l'agriculture, notamment l'élevage, sont en grande difficulté.

Le choix d'orienter le service hydraulique de la Chambre d'agriculture vers la maîtrise d'œuvre des Bassines, à la fois pour le département de la Vienne mais aussi pour les départements limitrophes s'avère aujourd'hui catastrophiques ; c'est l'équilibre financier même de la Chambre d'agriculture de l'ensemble des paysans de la Vienne qui va être remis en cause.

Nous ne sommes pas opposé à l'irrigation comme on peut l'entendre ou le lire souvent, mais opposé à la monoculture de maïs très consommatrice d'eau et néfaste pour les sols !

En effet, 2 des 3 bassines construites sur le secteur de Vivonne par l'ASA du Clain moyen (présidée par M. Jacky Quintard, qui était Vice-président de la Chambre d'Agriculture au moment des travaux) ne sont pas en état de fonctionner et viennent d'être déclarées « Non réparables ». Elles ont été construites sur un sol calcaire, avec beaucoup de failles recensées, non propice à recevoir ce type de constructions.

Lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture du 9 décembre 2008, un projet de protocole d'accord amiable entre la Chambre d'agriculture et l'ASA du Clain moyen a été présenté aux élus afin que ceux-ci donnent pouvoir au Président de la Chambre pour le signer.

Par ce protocole la Chambre s'engage d'une part à prendre en charge la totalité des frais de remboursement pour environ 1 500 000 d'euros en travaux et frais financiers, les subventions publiques (1,2 millions d'euros environ) sont comprises.

D'autre part, la Chambre devient propriétaire de ces 2 bassines avec à charge de remettre les sites en état comme le prévoit la loi (environ 900 000 €) et s'engage à compenser le manque à gagner sur les subventions obtenues au m3 stocké qui ne seraient pas accordées en comparaison de la première opération ! Faîtes le total…..

Un protocole au bénéfice de qui ?

Ce protocole amiable n'est pas acceptable :

- car il engage la Chambre d'agriculture sur un montant d'indemnisation globale qui se situe entre 2,5 et 3 millions d'euro ! Nous n'avons pas eu de réponse sur la façon dont va être financée cette somme alors que la Chambre est déjà confrontée depuis plusieurs années à un problème de déficit budgétaire structurel : de 200 à 300 000 €
- si la Chambre d'agriculture, comme elle le dit, n'est pas responsable des sinistres (le bureau d'étude des sols n'aurait pas émis de « réserves » sur la faisabilité des ouvrages), pourquoi s'oriente-t-elle vers un protocole d'accord amiable et non pas une procédure judiciaire ?

Cet accord ne semble aller que dans un seul sens puisque la collectivité doit payer les sinistres et, de plus, aider l'ASA du Clain moyen à reconstruire de nouvelles bassines. Les personnes qui ont décidés du remplissage de la bassine n° 1 avant d'avoir un procès-verbal de réception des travaux, n'ont-elles pas aussi une part de responsabilité ?

La Chambre n'était pas assurée pour cette activité : a qui incombe cette faute lourde de gestion ? Au responsable du service ? Aux membres du bureau ? Faut-il que tous les agriculteurs et tous les propriétaires fonciers de la Vienne payent pour le profit de quelques-uns ?

Pourtant, seuls les représentants des salariés de l'agriculture (5 voix) et la Confédération paysanne (2 voix) se sont prononcés contre !

Nous vous invitons à en savoir plus et en débattre lors de nos réunions de secteurs (voir page 4).

Nicolas Fortin & Bruno Joly
Elus Chambre d'agriculture

FCO : Le devoir de reprendre notre métier en mains !

Rappel sur la FCO (Fièvre catarrhale ovine ou maladie de la langue bleue) : une maladie «ben ordinaire» !

La langue bleue est une maladie banale là où elle est endémique. C'est une maladie virale non directement contagieuse et qui n'a aucune incidence pour la santé humaine. 24 stérotypes différents du virus ont été identifiés à ce jour.

*Malgré son classement officiel en «maladie contagieuse», ce qui permet de lui affecter un plan d'urgence contraignant au même titre que la mythique «grippe aviaire», **ce n'est pas une maladie contagieuse mais une maladie vectorielle**, c'est à dire une maladie qui nécessite pour sa transmission l'intervention d'un hôte intermédiaire. Dans le cas présent, il s'agit d'un moucheron hématophage dont la piqûre et le repas de sang peuvent être l'occasion de la transmission du virus à un nouvel individu réceptif. Tous les mammifères, au moins vaches, moutons, chèvres, chevaux, cervidés, etc... peuvent ainsi être porteurs du virus.*

On note la présence de nombreux animaux, bovins entre autres, séropositifs et sans être malades.

Rappelons que le petit moucheron transporte le virus et participe à sa maturation. Il ne transporte pas la maladie. Celle-ci résulte de la rencontre du virus avec un individu plus ou moins sensible.

Propos du Dr Denis FRIC

Immunisées ou vaccinées ?

Réflexion d'un éleveur du pays montmorillonnais

La FCO est apparue dans notre région en automne 2007. J'ai eu un bovin positif à la sérologie en novembre 2007 et, heureusement virologiquement négatif donc sans conséquence sur le cheptel. Cet animal était donc immunisé, y en avaient-ils d'autres ?

En 2008, la FCO est partout dans la Vienne avec d'innombrables foyers. La virulence est très variable d'un cheptel à l'autre, plus forte chez les ovins. Mon troupeau de brebis a été touché, sans conséquence grave. La solution officielle proposée : la vaccination des sérotypes 1 et 8. Irons-nous jusqu'à la vaccination des sérotypes 4 et 6, du sérotype 2 ou encore de l'ensemble des 24 sérotypes déjà identifiés ?

Parmi mes animaux, lesquels ont rencontré le virus, quel est le pourcentage sérologiquement positifs ? Sont ils bien immunisés durablement ? Dans les régions d'Afrique, d'où provient la FCO, les ruminants sont pour la plupart immunisés et pour eux c'est une maladie banale. Ont-ils été vaccinés, avaient-ils l'argent pour le faire ? Quelle est la réponse immunitaire de mon troupeau et quelle est l'immunité naturelle de mes bêtes (cheptels bovin et ovin) ?

La vaccination est une des possibilités pour augmenter cette immunité (vaccinations à répéter régulièrement, au moins tous les ans). De plus, ces vaccins sont actuellement en autorisation temporaire d'utilisation avec des restrictions ; entre autres vacciner seulement les animaux en bonne santé. Mais, vacciner en pleine période d'explosion de la maladie, est-ce normal ? Les excipients qui accompagnent les vaccins sont, à priori, suspects (hydroxyde d'aluminium...).

Il existe d'autres méthodes de prophylaxie dites alternatives pour renforcer cette immunité avec d'autres méthodes d'élevage. Ayons un regard sur l'avenir, surtout si d'autres maladies vectorielles non connues dans notre pays arrivent (FCO sérotypes 4 et 6, fièvre de la vallée du Rift...), à craindre fortement par la multiplication des transports et les modifications climatiques. Reprenons notre métier en mains. Laissons le choix à l'éleveur, celui-ci étant le mieux placé pour connaître son élevage. Venez en parler avec nous aux différentes réunions d'hiver !

Philippe Alamome

LES REUNIONS DE SECTEURS 2009

♦

Comme chaque année, la Confédération paysanne organise des réunions dans plusieurs secteurs du département pour rencontrer les agriculteurs locaux.

Vous pouvez y participer afin de mieux connaître la Confédération paysanne et ses propositions, en discuter et faire part de vos remarques !

Pour cet hiver, les réunions ont lieu les :

▶ **Jeudi 22 Janvier à 20h30**

Saint-Sauveur

(salle des Fêtes)

▶ **Jeudi 5 Février à 20h30**

Montmorillon

(Centre d'Animation Rurale)

▶ **Jeudi 12 Février à 20h30**

Charroux

(salle derrière la Mairie))

Au programme :

Explications de la situation

de la Chambre d'Agriculture

et du problème des « Bassines »

La situation de l'élevage :

le plan Barnier, la FCO

L'installation

♦

Assemblée générale

Mardi 10 Mars 2009 à 14 heures

A Chauvigny

Confédération paysanne de la Vienne
72 rue Camille Girault – 86180 Buxerolles
Tél : 05.49.51.03.13 / confederationpaysanne86@wanadoo.fr

Le revenu en crise !

Dans le cadre de la conférence sur la situation économique de l'agriculture, l'Etat a décidé de la mise en place de plusieurs dispositifs d'aides pour l'allégement des charges financières et sociales :

- prise en charge partielle des intérêts d'un prêt à court terme (au maximum 20 000 € / exploitant),
- prise en charge totale ou partielle des intérêts 2009 pour les prêts bonifiés ou non bonifiés
- prise en charge des cotisations sociales MSA et GAMEX.

L'aide de l'Etat, soumise au régime des « minimis », ne peut dépasser le plafond de 7 500 € par exploitant sur une période de 3 exercices fiscaux.

Les premières mesures de ce Plan s'adressent aux éleveurs bovins et ovins moyennant un chiffre d'affaire de ces productions égal ou supérieur à 40 % du total, avec un minimum de 5 vaches et 30 brebis, ainsi qu'aux jeunes agriculteurs, aidés ou non, installés depuis moins de 5 ans. D'autres mesures viendront en aides pour d'autres activités en crise (porcs, caprins, lapins etc…).

La date de dépôt des dossiers a été fixée au 10 janvier. La Confédération paysanne a demandé son report afin qu'un maximum de personnes concernées puisse y accéder, et soutiens la mise en place d'un numéro VERT (voir ci-dessous).

Le « Plan Barnier » doit profiter à tous les éleveurs : *un numéro VERT d'appel (gratuit)*

Les mesures d'aides annoncées dans le cadre du « Plan d'urgence » par le Ministre de l'agriculture même si elles n'éviteront pas la disparition d'un certain nombre d'éleveurs ovins et bovins doivent bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin ! Dans ce but, l'association Solidarité Paysans se mobilise dans toute la région Poitou-Charentes et **dans la Vienne**.

Elle met en place un **numéro VERT d'appel (gratuit) à l'attention de tous les paysans qui connaissent des difficultés afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits et ne pas être oubliés dans la répartition des aides.**

Ce numéro est le : **0 800 202 208**

Pour une période de 2 mois

Des permanences sont assurées :

Du lundi au vendredi de 12 h à 21h30

N'hésitez pas à appeler (appel gratuit),

Nous vous aiderons à bénéficier des aides auxquelles vous avez droit !